

# **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE**

## **DU 19 juin 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MASSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bernard GRISON, Maire.

Présents : MMES. MM., ACHARD, HENRY, GUILLOT, FOURNIER, NABETH, GAUCHERAND, RENFER, MOREL, MERMET-GUYENNET.

Absents : Mme CODINA DE UNDABEYTIA pouvoir à M. HENRY  
Mme JUST pouvoir à Mme ACHARD  
Mme RIVIÈRE-CLODIC, pouvoir à M. GRISON  
M., Mme BABIC, CAILLOCE, BRANDON, DREVON

Secrétaire de séance : M. RENFER

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **COMMISSION DE LA VOIRIE**

#### **Information(s)**

##### **Chemins du Vicard et des Sables**

Mme GUILLOT indique que les travaux sont finis et que la signalisation est mise en place. La modification du sens de circulation a été bien intégrée par les usagers.

##### **La RD4F**

Dans le cadre de l'étude du réaménagement de la RD4F et en concertation avec la commune de Parcieux, un comptage routier a été effectué. Mme GUILLOT informe que ce sont en moyenne 2500 véhicules qui utilisent cet axe, chaque jour. La vitesse est majoritairement élevée (>50 km/h). Mme GUILLOT précise sa volonté de faire réduire ces écarts de vitesse.

##### **Contrat d'eau pluviale de la commune**

Mme GUILLOT indique que suite à une consultation, ce contrat est signé avec SUEZ, pour une durée d'un an.

### **COMMISSION DE L'URBANISME**

#### **Information(s)**

##### **Projet de logement collectif sur la RD4F**

L'étude de sol et d'amiante a relevé l'absence d'un réseau d'eaux pluviales. M. HENRY informe les conseillers que le projet est en suspens. M. GRISON rappelle que la commune avait financé le réseau d'eaux pluviales pour le pôle médical situé chemin de Saône.

## Recours au tribunal administratif contre un permis de construire.

Le recours administratif contre le projet de construction de 19 logements, chemin des Combes, a été rejeté. Le plaignant se voit condamné par le juge à verser des indemnités à la collectivité.

M. HENRY précise que les études pourraient reprendre d'ici la rentrée 2019.

### **Délibération(s)**

#### Le PLUi H-D (Plan local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat – Déplacement)

M. HENRY souligne que la CCDSV a fait un sondage auprès de toutes les collectivités afin d'évaluer le coût partagé entre elles et la CCDSV.

Il fait part d'un manque de cohésion dans ce mouvement et précise que le PLU de la commune est assez proche de la conformité au SCOT.

M. GRISON précise que la minorité de blocage est actuellement encore effective, mais qu'à compter du 2026, le PLUI HD s'imposera à toutes les collectivités. La question est donc de savoir si les conseillers souhaitent transférer dès à présent la compétence PLU à l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal REFUSE à la majorité le transfert de la compétence PLU (Pour : 0, Contre : 7, Abstention : 6).

## **COMMISSION DE LA VIE FAMILIALE ET DES FINANCES**

### **Délibération(s)**

#### Modification du tableau des emplois permanents

Pour une bonne gestion du restaurant scolaire/garderie, M. GRISON demande au Conseil de délibérer sur l'augmentation du temps de travail de deux agents, passant de 21h35 hebdomadaires annualisées à 22h.

Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité.

## **COMMISSION DES BÂTIMENTS**

### **Information(s)**

#### Travaux de transformation du local des Pompiers

M. FOURNIER informe que le gros œuvre sera très rapidement terminé. Les travaux de charpente débuteront début juillet.

#### Point sur les travaux divers des bâtiments

Les services techniques ont terminé l'aménagement au CDI de l'école (installation d'un mur avec une porte coupe-feu), avec étagères pour les enseignants et stockage des produits d'entretien pour le personnel communal.

Suite aux vents violents, la tôle en polycarbonate du toit du local des services techniques s'est enroulée. La toiture a été sécurisée et étanchée temporairement.

Durant les vacances scolaires, M. FOURNIER informe qu'une nouvelle classe sera peinte et que les 3 classes des maternelles seront équipées d'un accès internet.

## **COMMISSION DE LA COMMUNICATION**

### **Information(s)**

#### **La réunion des associations**

Mme ACHARD souligne le succès de la réunion avec la présence quasi unanime des représentants des associations (Club de la rencontre excusé car en voyage et le Club de la Chasse).

Au vu de l'intérêt des participants et des exposants, et malgré les intempéries qui n'ont pas rendu hommage à cette première initiative, le sou des mômes proposera une nouvelle fois la brocante, très certainement sur le parking de Bricoman.

Les classes en 0 sont en préparation (défilé et vente de bugnes)

Valérie PICCARDI arrête l'aventure HDD à Massieux. Elle sera présente au forum des associations, pour l'activité Qi Gong, qui pourra aussi s'arrêter si trop peu d'inscriptions.

#### **Le pique-nique de la bibliothèque**

Le mercredi 3 juillet, de 18h à 20h, les membres de la bibliothèque organisent un grand pique nique pour l'ensemble des Masserots. L'entrée est gratuite.

## **DIVERS**

### **Information(s)**

#### **Vœux pour la concertation des élus lors de la fermeture des établissements de santé**

Actuellement, les fermetures d'établissement de santé sont débattues sans implication des maires. L'AMF souhaite connaître les avis des collectivités pour qu'un élu puisse participer d'office aux débats pour les établissements qui concernent ses habitants.

Les conseillers municipaux sont unanimes quant à l'intérêt de participer à ces grands débats.

### **Délibération(s)**

#### **La future représentativité des élus au conseil communautaire**

M. GRISON informe que les communes des communautés de communes peuvent émettre un avis sur le nombre de représentants par collectivité au sein du conseil communautaire. Actuellement, et suite à une réélection du conseil municipal de Saint Didier de Formans, le nombre de 45 au début du mandat a été réduit à 37 élus.

Les communes ont jusqu'au 31 août 2019 pour délibérer en faveur d'un accord local à la majorité qualifiée (45 élus) à l'issue des élections municipales de 2020.

Exceptées les communes de Trévoux, Reyrieux, Massieux, Beauregard, Saint Jean de Thurigneux et Rancé (nombre de représentants inchangé), les autres collectivités de la CCDSV pourraient bénéficier de 2 places au sein du conseil communautaire (au lieu d'un seul).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à la majorité (Pour : 10, Contre : 2, Abstention : 1).